

# « La prévention auprès des TPE n'est efficace que par secteur »

SANDRINE CAROLY



© Guillaume J. Plisson pour l'INRS

*Professeure en ergonomie à l'université de Grenoble, Sandrine Caroly a participé à l'étude européenne Sesame portant sur la perception des risques et leur prévention dans les entreprises de moins de 50 salariés. Elle dresse un état des lieux des démarches de prévention menées dans les TPE-PME françaises.*

## **Travail & Sécurité. Comment se portent les salariés des TPE-PME ?**

**Sandrine Caroly** > Partout en Europe, la sinistralité des TPE-PME est importante par rapport aux grandes entreprises, surtout dans certains secteurs d'activité. C'est ce constat qui a présidé à la réalisation de l'étude Sesame impliquant neuf pays européens<sup>1</sup> dont la France. Son objectif était de comprendre de quelle manière s'organise la prévention des risques dans les TPE-PME dans ces pays et de repérer les bonnes pratiques existantes. Cinq secteurs d'activité ont été ciblés : l'agriculture, la construction, l'industrie, le secteur médico-social, l'hôtellerie-restauration. Les conclusions qui ressortent de ce travail dressent un tableau inédit.

## **Quelles grandes tendances sont apparues au terme de cette étude ?**

**S. C.** > Les constats sont peu ou prou identiques d'un pays à l'autre. Il n'y a pas de différences fondamentales. Partout, les chefs d'entreprise s'inquiètent avant tout de la santé économique de leur affaire. La prévention n'apparaît pas comme une préoccupation première. Même si la perception des risques professionnels varie selon les secteurs d'activité, elle reste faible dans l'ensemble des TPE. Les dirigeants ont cependant conscience d'avoir la responsabilité de la santé de leurs salariés. Quand il est réalisé – ce qui est loin d'être toujours le cas –, le document unique d'évaluation des risques (DUER) est bien souvent perçu comme une obligation plutôt que comme

■ Propos recueillis par Damien Larroque et Céline Ravallec

un outil utile à la prévention. Ce manque d'intérêt pour la prévention explique en partie le peu de relations entre les TPE et les institutionnels de la santé et de la sécurité au travail. En outre, les patrons de petites structures confondent souvent services de santé et inspection du travail. Ils ne distinguent pas les instances de contrôle et de sanction de celles de conseil et de soutien. Lorsqu'ils ont besoin d'aide sur des questions de santé au travail, ils préfèrent donc faire appel à des acteurs intermédiaires : syndicats professionnels, fédérations, chambres de commerce et d'industrie, experts comptables...

### **Vous dites que la perception des risques dépend des secteurs d'activité, pouvez-vous détailler ?**

**S. C. >** Dans l'industrie et la construction, les TPE-PME sont le plus souvent des sous-traitants. Elles doivent donc répondre au niveau d'exigence des donneurs d'ordres en matière de santé et sécurité. Mais cela se limite aux risques « visibles » (physiques, machine...). Les risques psychosociaux (RPS) ne sont pas considérés comme une menace potentielle. En revanche, dans le secteur social-santé, où les managers sont souvent victimes d'usure et plus largement confrontés aux RPS, les TPE-PME sont beaucoup plus sensibilisées à cette question. Dans l'agriculture, la perception des risques est variable. Si la petite entreprise est liée à une grande compagnie qui la contrôle par le biais d'audits, la prévention est plus développée que s'il s'agit d'une exploitation plus indépendante, où les risques se gèrent au quotidien. L'hôtellerie-restauration est clairement le secteur le plus pauvre en matière de perception et de gestion des risques : on en est au b.a.-ba de leur prise en compte. Il est vrai que les contraintes y sont multiples : ces TPE-PME sont dans une relation de services, soumis à une pression temporelle énorme, avec des horaires fractionnés et beaucoup de turn-over.

### **En France, les TPE du BTP sont les plus en pointe en matière de prévention, tant dans les pratiques que dans les démarches de prévention. Comment l'expliquez-vous ?**

**S. C. >** Cela s'explique historiquement par les nombreux et graves accidents qui ont sensibilisé les acteurs à ces questions. On observe ainsi une intégration de la santé et de la sécurité (S&ST) à la culture des métiers dès la formation des jeunes, notamment dans les CAP, BEP ou lycées professionnels. Une évolution à porter également au crédit de l'OPPBTP et de l'Iris-ST qui mènent des actions efficaces, avec des approches fonctionnelles simples. À l'opposé, l'hôtellerie-restauration est dans une phase d'appropriation de la réglementation et cherche des solutions matérielles sans mettre en place de vraies politiques de prévention. Les disparités de maturité des démarches S&ST illustrent à quel point la prévention auprès des petites entreprises n'est efficace que par secteur d'activité, en adaptant les actions aux caractéristiques de chacun d'entre eux. Certains outils développés par l'INRS et l'Assurance maladie répondent d'ailleurs à cette nécessité, comme OiRA (Online interactive risk assessment), Mavimplant ou Tutoprev, qui ont montré leur efficacité.



## REPÈRES

### **> 2001**

**Thèse de doctorat d'ergonomie à l'École pratique des hautes études - Paris.**

### **> Depuis 2002**

**Enseignante à Polytech Grenoble et à l'INPG.**

### **> 2008-2018**

**Participation à différentes études**

- 2008, étude sur la prévention durable des TMS (Aract/ministère du Travail) ;
- 2011, étude sur l'activité des médecins du travail (Agence nationale de la recherche) ;
- 2016, étude sur la pluridisciplinarité dans les services de santé au travail (Anses) ;
- 2018, étude européenne Sésame (Safer small and micro enterprises).

### **De quelles façons ces outils atteignent-ils leurs cibles ?**

**S. C. >** Ils initient un dialogue sur les questions de la santé au travail. L'outil informatique OiRA, destiné aux TPE du transport, de la restauration traditionnelle, aux garages et aux commerces de détail non alimentaires, leur permet d'évaluer rapidement leurs risques professionnels et les aide à réaliser leur document unique d'évaluation des risques. La formation de conseillers en CCI pour promouvoir l'outil et accompagner les entreprises dans sa prise en main explique son succès. Les dispositifs de formation qui demandent aux apprentis de remplir une fiche sur la prévention avec leurs tuteurs sont un bon moyen de faire entrer la prévention dans les entreprises. Ces programmes fonctionnent parce qu'ils se déploient en situation réelle et amènent à se questionner. Quant à Mavimplant, outil informatique 3D en ligne d'aide à la conception des espaces de travail, il s'adresse aux garages automobiles et poids-lourds, aux boulangeries-pâtisseries, aux entrepôts logistiques et à la restauration. Ce logiciel permet de capter les chefs d'entreprise lorsque ceux-ci créent ou font évoluer leur business. Ces différents outils sont efficaces, non seulement parce qu'ils sont adaptés aux secteurs et aux besoins des TPE, mais aussi car ils ont trouvé leur chemin jusqu'aux utilisateurs. Et sur ce dernier point, rien n'est possible sans l'aide des intermédiaires précédemment cités et qui sont en prise directe avec le terrain. En France, il est très difficile de faire l'inventaire des multiples initiatives de ce type menées aussi bien au niveau local, régional que national, afin de les valoriser. Il existe pourtant des pépites ! J'ai le sentiment qu'en l'absence de pilotage central et de coordination, on assiste à des doublons ainsi qu'à une perte d'énergie.

### **Le rapport Lecocq, présenté fin août, préconise notamment la création d'un organisme public de prévention unique. Quel regard portez-vous sur ce document ?**

**S. C. >** L'idée d'un « guichet unique » pour la partie prévention est intéressante puisqu'elle devrait permettre aux TPE de bien distinguer les aspects conseil des dispositifs de contrôle. En outre, la mutualisation de moyens contribuerait à mieux orchestrer les actions. Mais cela doit s'accompagner de modifications profondes sous peine de se limiter alors à un simple affichage. En revanche, ce rapport ne mentionne pas du tout les intermédiaires, qui s'avèrent pourtant, comme je le soulignais, des acteurs incontournables de la mise en place d'une prévention durable dans les TPE-PME. ■

*1. L'étude Sésame a été conduite par un consortium rassemblant des chercheurs de neuf pays européens (Danemark, Suède, Estonie, Roumanie, Allemagne, Italie, Royaume-Uni, Belgique, France). Elle s'est déroulée en quatre étapes :*

- une revue de littérature visant à caractériser la santé et sécurité au travail (SST) dans les PME, quels que soient les pays ;
- une enquête de terrain (entretiens dans 20 PME de cinq secteurs d'activité, pour chacun des neuf pays) ;
- un recueil des pratiques en matière de SST dans les PME auprès des acteurs (organismes professionnels, syndicats, institutions SST) : (journée de discussion, entretiens et recensement de démarches et d'outils ;
- une analyse comparative des résultats entre les neuf pays participant à l'étude.

*Le rapport complet de l'étude est disponible sur le site de l'Osha (<https://osha.europa.eu>).*